



UN NOUVEL
ACCOMPAGNEMENT
DES BÉNÉFICIAIRES
DU RSA DANS LES
BOUCHES-DU-RHÔNE

L'État a demandé à 18 territoires volontaires de mener une expérimentation en prévision de la réforme du RSA. **Il s'agit d'une nouvelle forme d'accompagnement destinée à améliorer l'accès ou le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA.**

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un plan plus global, intitulé France Travail qui succèdera, à terme, à Pôle Emploi.

OBJECTIFS

- > Accompagner 100% des bénéficiaires du RSA ;
- > Personnaliser et intensifier le suivi de parcours;
- > Développer et valoriser l'offre d'insertion ;
- > Adapter la recherche d'emploi aux difficultés de recrutement ;
- > Favoriser les sorties du RSA et amplifier l'accès à l'emploi durable.

PRINCIPES

- > **Construction d'un parcours autour d'activités hebdomadaires** : formation, atelier de remobilisation, stage en entreprise, création de CV, rencontre d'employeurs, ateliers autour des problématiques de mobilité, logement, santé, garde d'enfant, découverte des métiers en tension...
- > **Montée en charge progressive** du nombre d'heures tenant compte des situations individuelles : **15 à 20 heures d'activités par semaine pour construire un projet durable.**

MISE EN ŒUVRE

- > **Inscription à Pôle Emploi** de tous les bénéficiaires ;
- > Diagnostic et orientation simultanés par le Département et Pôle Emploi pour accélérer l'entrée dans l'un des trois parcours adaptés :
 - **Accès direct emploi** ;
 - **Accompagnement socio-professionnel** : actions conjuguant prise en charge professionnelle et gestion de problématiques sociales;
 - **Remobilisation sociale** : actions privilégiant la gestion des problématiques sociales tout en visant l'accès à l'emploi.
- > **Suivi individuel régulier et renforcé.**

Dans cette perspective, le Département et Pôle Emploi mettent en œuvre avec l'État **le nouvel accompagnement dans les 5^e et 7^e arrondissements de Marseille**, secteur pilote le plus pertinent pour porter l'expérimentation.

CE QUI CHANGE POUR LE PUBLIC SUIVI

- > Chaque bénéficiaire doit être **inscrit à Pôle Emploi** ;
- > Lors de son premier rendez-vous, le bénéficiaire est **reçu par un conseiller d'orientation du Département et un conseiller de Pôle emploi** pour un diagnostic partagé de ses situation et besoins ;
- > Puis le bénéficiaire est orienté vers un professionnel, de Pôle Emploi ou d'une structure partenaire du Département, qui devient son **référént de parcours** ;
- > **En 15 jours maximum**, le bénéficiaire accède à l'accompagnement et aux actions les plus adaptés pour lui permettre de retrouver le chemin de l'emploi ;
- > **Chaque semaine, le bénéficiaire rencontre son référént** afin d'instaurer une relation de confiance et pour construire son parcours autour d'activités.

PLUS-VALUE

- > Une **prise en charge et des délais de mise en accompagnement rapides** ;
- > Une **offre d'insertion diversifiée** pour faciliter la construction de parcours d'insertion sociale ou professionnelle;
- > Des **moyens mobilisés pour intensifier les accompagnements** facilitant l'insertion.

AUCUN CHANGEMENT CONCERNANT

- > **Le principe de contractualisation** : le bénéficiaire reste soumis à contractualisation d'un CER ou d'un PPAE pour valider son parcours ;
- > **La sanction** : les règles et procédures relatives aux sanctions restent identiques à celles existantes pour le Département et Pôle Emploi.



DES QUESTIONS ?

BESOIN D'ÊTRE CONSEILLÉ ?

N'hésitez pas à solliciter l'équipe pilote :

Marie FABRE : marie.fabre@departement13.fr

Maud TOURRES : maud.tourres@departement13.fr

Rapprochez-vous des équipes du Pôle d'insertion :

Pôle d'Insertion

1^{er}, 5^e, 6^e et 7^e arrondissements de Marseille

21 rue des Vertus - 13005 Marseille

04 13 31 73 13

Métro : Baille

